

SUJET 33 :



Analyses et raisons des échecs du volet commercial des accords de Lomé

La convention de Lomé pour la coopération entre les pays ACP et la communauté européenne se situait dans une perspective régionaliste de préférence et de non-réciprocité prenant en compte les asymétries internationales. Ces conventions comportaient plusieurs volets dont, le volet commercial.

Dans leurs principes le volet commercial des accords de Lomé a répondu à une philosophie moins libérale que celle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) mettant en avant des

mécanismes stabilisateurs et coopératifs. La convention a accordé deux types de préférences aux Etats ACP sur le marché européen. D'une part, la quasi-totalité des exportations ACP sont exonérées de droit de douane, à l'exception des produits " sensibles " et d'autre part, quatre protocoles spéciaux annexés à la convention accordent le libre accès à des quantités d'exportation en provenance de fournisseurs ACP sélectionnés et traditionnels de bananes, viande bovine, sucre et rhum.

Certes ces préférences sont non réciproques et discriminatoires, mais leur objectif était d'encourager la croissance et la diversification des exportations ACP afin défavoriser leur insertion dans le tissu économique mondial. Mais les résultats observés de ces conventions de Lomé paraissent limités et insuffisants.

Ainsi, au cours de la période 1987-1998 les exportations ACP ont augmenté seulement de 4% contre 75% pour celles d'autres PVD (Pays en Voie de Développement). La performance commerciale médiocre des Etats ACP entraîne pour ces pays un faible attrait de l'investissement direct étranger ainsi que des difficultés de balance des paiements et des problèmes de dette extérieure.

Le bilan médiocre, selon les expertises, s'explique par la libéralisation des échanges tendant à éroder le système de préférences généralisées, à l'initiative de l'UE de modifier la structure de ses importations, à l'ajustement de l'économie dans les pays ACP. En revanche, les produits couverts par les protocoles et le tabac ont bénéficié de marchés préférentiels et ont connu un succès.

Outre ces difficultés, l'initiative de l'UE d'utiliser 5% de Matières Grasses Végétales (MGV) non beurre de cacao dans la fabrication du chocolat a fragilisé les Etats, ainsi que l'OMC, d'une manière indirecte.

La chute du mur de Berlin et l'émergence des pays d'Asie a été un calvaire pour les nations ACP qui ont perdu leur pouvoir de négociation.

Il faut ajouter à ce chapelet de problèmes, le fait que les pays de ces trois blocs n'ont pas concilier leurs opinions sur la politique de multilatéralisme commercial. Si ces pays avaient soutenu la même opinion, ils auraient la majorité à l'OMC et ainsi auraient pu assouplir certaines positions de cette organisation.

Les règles de l'OMC fondées sur la clause de la NPF et la réciprocité sont en désaccord avec les accords de Lomé. L'opposition avec l'OMC tient toutefois moins à la dérogation à la clause NPF qu'à l'octroi des mêmes préférences à des pays se situant à des niveaux différents de développement. Le cas de la banane illustre bien ce point de vue. L'OMC a reconnu la validité des préférences accordées aux ACP pour la banane mais elle a condamné l'allocation de 30% des licences du contingent tarifaire, les compensations accordées aux opérateurs UE et ACP en cas de force et l'allocation aux ACP des quotas en excès de leur niveau d'exportation de 1991.

NPF : Nation la plus favorisée
Investir UEMOA N° 003 - Octobre 2000

Questions :

Economie générale :

- 1) Définir : - exportation des ACP, - système généralise des préférences, - contingentement, - libéralisation des échanges.
- 2) Qu'est-ce explique l'échec du volet commercial des accords de Lomé ?
- 3) Quels sont les conséquences de l'initiative de l'UE d'utiliser 5% de matières grasses végétales non beurre de cacao dans la fabrication du chocolat pour les pays partenaires ?
Comment faire face à faire à cette nouvelle situation ?

Economie d'entreprise :

- 1) Définir : - société mère, - l'investissement, - la rélocalisation, - capital technique.
- 2)
 - a) Expliquez la finalité sociétale de l'entreprise
 - b) Comment l'entreprise peut-elle prendre en compte les risques écologiques liés à son fonctionnement ?
- 3) Montrer l'importance de l'investissement pour une entreprise ?